

2022

Procès-verbal de la 36e édition
annuelle

Assemblée générale
du 18 avril 2023



1. Rappel à l'ordre

□ PRÉSIDENT DE LA RÉUNION : MICHAEL DELISLE

Bonjour à tous !

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je suis heureux de vous accueillir à l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Kahnawake.

Je m'appelle Michael Delisle. Je suis le président du conseil d'administration, et je présiderai la réunion.

Merci d'être avec nous !

J'aimerais vous présenter les personnes qui prendront la parole et apporteront leur aide au cours de la réunion :

- Nelva Diabo est le président du comité d'audit et agira plus tard en tant que président d'élection puisque je serai candidat à la réélection
- Nelva Diabo est la présidente du comité d'audit et présentera le rapport du comité sur l'appel de candidatures.
- Linda Deer est la secrétaire du conseil d'administration et sera soutenue par Katie Diabo, l'assistante du directeur général.
- Mandie Montour est la directrice générale de cette caisse

Ces personnes m'aideront à faire en sorte que la réunion se déroule sans heurts et réponde à nos exigences en matière de gouvernance. Ils me fourniront également toutes les questions, commentaires et motions que vous soumettez.

Au cours de la période de vote de 4 jours, vous serez en mesure de décider de la façon d'allouer les bénéfices et les dividendes excédentaires.

Nous donnerons plus de détails sur le vote plus tard dans la réunion.

1.1 Message du président du Mouvement Desjardins

D'accord, commençons par un message enregistré pour les membres du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Voici Guy Cormier !

Nos remerciements à M. Cormier, qui est, comme vous le savez tous, un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers !

1.2 Règles de participation à l'AGA

Parlons d'abord de certaines règles de base pour nous assurer que :

- la réunion
- le vote pendant la réunion ;
- toutes nos interactions se passent bien.

Je vais demander à Linda Deer, secrétaire du conseil, d'expliquer les règles de base.

Détails importants sur les membres et le vote

Pour proposer ou appuyer une motion et voter, vous devez être un membre à part entière, et vous devez avoir été à la caisse pendant au moins 90 jours.

Vous devez également remplir les conditions suivantes :

- vous devez résider, être domicilié ou travailler au Québec
- vous devez être une personne âgée de 18 ans ou plus, ou être une personne morale ou une société de personnes ;
- vous devez être un ancien membre qui a été réadmis à titre de membre à part

1.3 Approbation du procès-verbal de l'AGA du 7 avril 2022

Passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la réunion de notre AGA au printemps 2022.

Tel que mentionné dans l'avis d'assemblée, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été affiché en même temps que l'avis d'assemblée sur le site Web de la caisse.

Puisque vous avez eu l'occasion de les lire, nous ne les lisons pas à haute voix ou ne les résumerons pas ici.

Je vais maintenant demander à quelqu'un de proposer l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Je vous remercie. Audra Ross a proposé d'approuver le procès-verbal de l'AGA 2022.

Et Lauren Dailleboust a appuyé la motion. Il est maintenant temps pour vous de voter.

La motion d'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 a été adoptée.

1.4 Rapport du conseil d'administration

Passons maintenant au rapport du conseil d'administration.

Mais d'abord, j'aimerais vous présenter les gens qui composent le conseil d'administration.

Le président :	Michael Delisle
Vice-président :	Mark Jocks
Secrétaire :	Linda Deer
Et nos directeurs :	
1. Nelva Diabo	4. Stephen Lafleur
2. Alexandra Jacco	5. Mark Standup
3. Hayley Morris	6. Riz Shotehra

Merci à chacun d'entre vous pour votre implication au sein du conseil d'administration de la caisse !

Et voici maintenant les principales réalisations du conseil d'administration de l'an dernier et les priorités établies par la caisse.

1.5 Rapport d'étape sur la conduite professionnelle

Nous avons maintenant notre rapport d'étape sur la conduite professionnelle.

□ PRÉSIDENTE DE LA RÉUNION : LINDA DEER SECRÉTAIRE DU COMITÉ
D'AUDIT

Voici le rapport d'étape du conseil d'administration sur 3 règles de déontologie.

- Aucun conflit d'intérêts n'a été relevé.
- Les dépôts et les prêts à des parties restreintes¹ de la caisse ont été accordés conformément aux règles de déontologie applicables de la caisse.
- La caisse n'a accordé aucun contrat pour la fourniture de biens et de services à des parties restreintes assujetties au Code ².

(Réf. : Articles 221(2), 270 et 547.14 de la Loi, Code de déontologie de Desjardins, art. 25.2)

1.6 Rapport financier

Dans un instant, nous présenterons les faits saillants du rapport financier de la caisse.

Mais d'abord, voici une courte vidéo expliquant comment les résultats financiers ont changé.

Examinons maintenant nos propres résultats, c'est-à-dire les résultats de notre caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour cette partie de la réunion, je vais céder la parole à notre directrice générale, Mandie Montour.

□ DIRECTRICE GÉNÉRALE : (MANDIE MONTOUR)

Nous venons d'expliquer la performance financière de la caisse pour le dernier exercice financier. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur les résultats financiers ?

1.7 Présentation sur l'engagement communautaire de la Caisse

Comme vous pouvez le voir à l'ordre du jour, nous en sommes maintenant au point 3.4, la présentation sur l'engagement communautaire de la caisse.

Cela signifie qu'il est temps de présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds de développement communautaire et d'autres engagements locaux.

J'aimerais demander à Linda Deer , secrétaire du Comité de coopération, de présenter le rapport.

□ SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE COOPÉRATION : LINDA DEER

À l'écran, vous pouvez voir comment les fonds investis par le biais de dons et de commandites sont répartis par secteur.

- 6 800 \$ - Modes de vie sains et sains
- 12 416 \$ - Culture
- 500 \$ - Développement économique
- 9 000 \$ - Travail communautaire et humanitaire
- 6 750 \$ - Développement des entreprises

Voici nos priorités d'investissement :

- Éducation - Mes finances : je suis en charge
- Culture-Échos d'une fière nation Pow-Wow
- Santé et mode de vie sain - Projet de prévention du diabète dans les écoles de Kahnawake
- Développement économique - Tournoi de golf de la Kateri Memorial Foundation
- Environnement-Panier alimentaire Kateri

Nous avons investi 13 000 \$ dans la collectivité en 2022, ce qui nous a permis de récupérer 3 000 \$ en impôts. Ainsi, le montant de notre Fonds de développement communautaire au 31 décembre 2022 était de 284 000 \$

2. Motions à mettre aux voix

2.1 Recommandation concernant l'affectation des bénéfices excédentaires annuels (dividendes)

Et maintenant, la partie que vous attendiez tous... l'allocation des revenus excédentaires et des dividendes !

Voici une vidéo qui vous donnera un aperçu de cette caractéristique distinctive de notre coopérative.

Recommandation à mettre aux voix

Jetons un coup d'œil à la façon dont.

- Le rapport annuel 2022
- et les changements apportés aux dividendes des membres

traduire en la recommandation sur laquelle on vous demandera de voter après celui de ce soir présentations.

Comme nous l'avons vu plus tôt, nos bénéfices excédentaires totalisent 4,46 millions de dollars

Voici comment le conseil d'administration recommande de les attribuer.

474 083 \$ en dividendes des membres 45 000 \$ au Fonds de développement communautaire.

Maintenant que vous connaissez notre recommandation, nous aurons besoin de quelqu'un pour adopter cette recommandation et de quelqu'un pour appuyer la motion.

Alexandra Jacco a proposé que nous adoptions cette recommandation pour la répartition de nos bénéfices excédentaires.

Et Lauren Dailleboust a appuyé la motion.

Cette motion visant à approuver la répartition de l'excédent annuel des gains tel que recommandé par le conseil d'administration sera mise aux voix après les présentations et les discussions de ce soir.

Nous vous expliquerons plus tard comment voter au cours des 4 prochains jours.

2.2 Élection du conseil d'administration

2.2.1 Nomination des fonctionnaires électoraux

Cela nous amène au point 5.2 de l'ordre du jour, les élections du conseil d'administration. Portez une attention particulière à ce que je suis sur le point de vous dire !

Je vais d'abord parler des rôles impliqués.

Secrétaire d'élection

Comme je suis candidate, Nelva Diabo, la présidente du comité d'audit agira à titre de secrétaire électorale.

2.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Je vais maintenant demander à Nelva Diabo de partager le rapport du comité de nomination.

Bonjour à tous et merci Michael Delisle.

Avant de présenter le rapport, j'aimerais vous faire un récapitulatif du profil amélioré du groupe.

Comme vous le savez, il est essentiel que le conseil d'administration ait la confiance des membres de la caisse. Ils s'attendent à ce que le conseil d'administration reflète les membres de la caisse, et ils s'attendent à ce que les membres du conseil d'administration aient les compétences et les caractéristiques nécessaires pour représenter leurs intérêts et s'assurer que la caisse est bien gérée.

C'est pourquoi notre conseil d'administration a créé le profil amélioré du groupe, ce qui nous a permis de cibler certaines compétences et caractéristiques que nous voulons voir au sein du conseil.

Le conseil d'administration met à jour le profil du groupe chaque année en fonction de notre situation et de nos besoins et détermine les critères souhaités pour la prochaine élection. Les critères spécifiques sont communiqués aux membres dans l'appel de candidatures.

Sur le formulaire de mise en candidature, chaque candidat devait expliquer ce qu'il apporterait au conseil d'administration.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires. Ce sont plutôt des objectifs que nous nous sommes fixés pour nous assurer que le conseil d'administration dans son ensemble représente la diversité de nos membres et offre des compétences complémentaires.

Tous les candidats admissibles seront brièvement présentés aujourd'hui.

Au nom du comité de mise en candidature, j'ai le plaisir de soumettre notre rapport sur l'élection des administrateurs.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et aux règlements administratifs des Caisses, il y a eu un appel de candidatures de 20 jours, qui a débuté le 20 janvier 2023 et a été communiqué à l'aide de :

- Avis dans tous nos emplacements physiques

- Annonces sur nos canaux virtuels (Facebook)
- Annonces dans les journaux locaux
- Avis sur nos écrans interactifs

Pour l'assemblée générale annuelle de cette année, il y a (3) sièges à pourvoir. La caisse a reçu (2) des candidatures qui répondent aux critères et aux qualifications requises énoncés dans la Loi sur les coopératives de services financiers, les règlements administratifs de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme il est indiqué dans l'appel de candidatures, le conseil d'administration est spécifiquement à la recherche de candidats qui répondent aux critères suivants pour améliorer son profil de groupe.

- Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : comptabilité, gestion financière et gestion des ressources humaines.
- Deux femmes et un homme pour maintenir la parité des sexes.
- Deux membres âgés de 35 à 49 ans, un membre âgé de 50 à 64 ans.

Les profils de tous les candidats admissibles peuvent être consultés sur le site Web de la caisse. Ils sont également disponibles sur demande à la caisse. Ce document comprend un tableau sommaire des candidatures reçues précisant comment chacune d'elles répond ou ne répond pas aux critères cibles du Conseil pour améliorer son profil de groupe.

Voici tous les candidats éligibles au conseil d'administration cette année.

Michael Delisle
Alexandrea Jacco
2.2.4 Élection par acclamation
Nous avons 3 sièges vacants au conseil d'administration, et nous avons reçu moins de candidats.

Je peux donc maintenant déclarer que les personnes suivantes ont été élues au conseil d'administration :

Michael Delisle et Alexandrea Jacco

Félicitations aux administrateurs nouvellement élus !

2.3 Explication du processus de vote et annonce des résultats

Nous en sommes maintenant au point 5.3 de l'ordre du jour.

C'est à ce moment-là que je vous dis ce que vous devez savoir pour que vous puissiez faire des choix éclairés lors du vote après la réunion.

À partir du moment où cette réunion se termine et pour les 4 prochains jours, il vous sera demandé de voter sur la recommandation d'allouer les bénéfices et les dividendes excédentaires.

Veuillez garder à l'esprit que pour voter après la réunion :

- Vous devez être membre à part entière depuis au moins les 90 derniers jours
- Vous pourrez écouter une lecture de la réunion sur **AccèsD** dans la **section Vote**, ou via le lien sur le site web de la caisse.
 - Donc, même si les membres n'ont pas pu y assister aujourd'hui, ils pourront toujours regarder la réunion.
- Tous les documents de référence sont disponibles sur le site Web de la caisse et sur demande à la caisse. Cela comprend :
 - Le document présentant la recommandation de partager les bénéfices et les dividendes excédentaires.
 - Le rapport annuel avec le rapport financier de la caisse.

Ouverture de la période de vote de 4 jours

À partir du moment où la réunion se termine aujourd'hui, la période de vote sera ouverte pour le
les 4 prochains jours. Les membres peuvent voter jusqu'au 23 avril, à 23 h 59.

Annonce des résultats du vote et levée de la séance

Les résultats seront affichés sur le site Web de la caisse et disponibles à la caisse 24 à 48 heures après la clôture du vote.

Et cela ajournera officiellement l'assemblée générale annuelle de ce soir.

Votre conseil d'administration estime que la recommandation de répartir les gains excédentaires sur laquelle on vous demande de voter est l'option la plus avantageuse pour les membres et la communauté, mais je dois vous informer que si la recommandation

est rejetée, l'annonce du vote n'ajournera pas la réunion. Elle se poursuivra dans les jours suivants.

À ce moment-là, on vous demandera de voter sur une nouvelle recommandation pour une autre période de vote.

La recommandation relative à la répartition des gains excédentaires doit être adoptée pour l'ajournement de l'assemblée générale annuelle.

3. Mot de la fin

Et cela nous amène à la fin de la réunion !

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais vous remercier de votre présence, de votre implication et de votre confiance en nous et en toute l'équipe de la Caisse populaire Kahnawake !

Félicitations à l' nouvellement élus conseil
d'administration membres.

Répartition proposée des gains excédentaires annuels

95,31 % des membres ont voté en faveur de la proposition. La motion est adoptée.

La motion est adoptée.

Les résultats ont été publiés sur le site Web de la caisse et sont disponibles à l' caisse. Par conséquent, l'AGA est officiellement ajournée le 23 avril 2023.